

N° 2016.00003/an

**RECEPISSE DE DECLARATION  
DE MODIFICATION DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat, soussigné, délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 10 octobre 2016 de l'association dénommée « **World Mountain Running Association** » en abrégé « **WMRA** »

Ces modifications portent sur l'article 4 relatif au siège social qui est situé « 6-8 Quai Antoine 1<sup>er</sup> » ainsi que sur les articles 11 et 12 des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

Monaco, le 26 octobre 2016

P/Le Ministre d'Etat,  
Le Secrétaire Général  
du Gouvernement,

